RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3BV RECORDS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 avenue Jean Moulin
13127 VITROLLES
Société en cours de formation

_____

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 6 JANVIER 2025

Le six janvier 2025,
A 15 heures,

Monsieur Noureddin BOUAISS, demeurant 6 avenue Jean Moulin, 13127 VITROLLES.

Désigné en qualité de Président de la société 3BV RECORDS, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 6 janvier 2025 à VITROLLES,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

Aux fonctions de Directeur Général :

- Monsieur Ahamada BAKARI,
- né le [redacted] à [redacted]
- de nationalité [redacted]
- demeurant [redacted]

Aux fonctions de Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Jean VERGÉ
- né le [redacted] à [redacted]
- de nationalité [redacted]
- demeurant [redacted]

- Monsieur Malik, Lamine BARKAT-HOUSSEIN,
- né le [redacted] à [redacted]
- de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, les Directeurs Généraux disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et Directeur Général Délégué et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Ils percevront une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

_____

Monsieur Noureddin BOUAISS

Le Directeur Général

_____

Monsieur Ahamada BAKARI





Les Directeurs Généraux Délégués

_____

Monsieur Jean VERGÉ

_____

Monsieur Malik BARKAT-HOUSSEIN



